

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

---

TENDANT À GARANTIR LE DROIT AU RESPECT DE LA DIGNITÉ EN DÉTENTION - (N° 3948)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL3

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« déclare la requête recevable, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire que les allégations figurant dans la requête soient vérifiées avant de déclarer la requête recevable.